

DES AILES DE KITESURF POUR TRACTER DES NAVIRES

Depuis le 15 septembre, une entreprise innovante est installée à la pépinière d'entreprises.

Yves Parlier, fondateur de l'entreprise Beyond the Sea, nous présente son activité.



Marie-Hélène DES ESGAULX Présidente de la COBAS et Dominique CHRISTIAN, Sous-préfète d'Arcachon visitent l'entreprise Beyond the Sea

Comment vous est venue l'idée d'utiliser des ailes de cerf-volant comme mode de propulsion des navires ?

J'ai eu la chance d'avoir une longue carrière de navigateur au cours de laquelle je me suis intéressé de près au mode de propulsion des bateaux, afin d'aller toujours plus vite. J'ai également toujours suivi l'évolution technologique des ailes de deltaplane, cerf-volant, parapente etc. En 2002, j'ai fait une première tentative en installant une aile de kitesurf sur un catamaran. L'essai ne s'est pas révélé concluant mais à cette époque-là, je n'avais pas le temps d'approfondir le sujet. En 2007, à la fin de ma carrière sportive de skipper, ma connaissance des vents, de la route des bateaux et du maniement des voiles m'a donné l'envie de travailler sur l'utilisation des énergies nouvelles en appui des énergies fossiles, pour propulser les bateaux ». En partant de la feuille blanche, le Kite nous est apparu comme la voie la plus intéressante.

Depuis, avez-vous refait des essais ?

Nous avons fait un test sur un bateau propulsé par un moteur à énergie solaire et tracté par une aile de kite, c'est à dire une propulsion 100% naturelle et propre. L'expérience a été positive même si elle a demandé quelques ajustements. En effet, les panneaux solaires ne sont pas adaptés aux bateaux de grande envergure. Nous avons donc engagé une réflexion plus poussée sur une traction uniquement avec une voile de cerf-volant, adaptée bien évidemment à la taille du bateau.

A quels types de navires va s'adresser la propulsion par aile de kite ?

Nous nous adressons uniquement aux professionnels. Il faut savoir que tous les acteurs qui sont amenés à travailler en utilisant des navires sont très sensibles à l'aspect financier lié à la consommation de carburant. Ce poste représente en effet une dépense majeure dans une entreprise. Nos clients potentiels sont donc très intéressés par le projet que nous sommes en train de développer. Aujourd'hui, 90% du commerce mondial utilise la voie du transport maritime. La mondialisation de l'économie est allée de pair avec la maritimisation : les flux de cargaisons maritimes ont été multipliés par 5 en trente ans. Les experts prévoient que le transport maritime doublera encore d'ici 2020. L'équipe de beyond the sea ® en partenariat avec des armateurs de marine marchande et de pêche, perfectionne sa maîtrise de la traction des bateaux par des kites de très grande surface. L'objectif principal de notre projet est de proposer des solutions durables afin de réduire de 20%, dès aujourd'hui, la consommation de carburant des navires marchands mondiaux, et d'amener cette réduction à 30 ou 40% dans un futur proche. Comme conséquence directe, notre solution diminuera de 20% les émissions de CO₂, de NO_x et de SO_x associés aux transports maritimes. De plus, la réglementation se

durcit en 2015 et prévoit, à terme, que les bateaux seront taxés sur les rejets qu'ils émettent. Nous prévoyons d'être en mesure d'équiper les navires de grande plaisance en 2016, les bateaux de pêche en 2017 et la marine marchande en 2018.

A quels types de navires va s'adresser la propulsion par aile de kite ?

Nous allons enclencher la réalisation de maquettes à échelle réduite que nous fabriquerons en interne dans un premier temps. Puis, dès le printemps prochain, nous serons en mesure de faire des essais sur le Bassin avec un bateau de catégorie A, c'est-à-dire entre 18 et 60 mètres, avec une voile dont la dimension oscillera entre 100 et 200 m².

Avez-vous des projets d'embauche ?

Oui, nous sommes à la recherche de différents profils d'ingénieurs (aérodynamique, électronique embarquée) ainsi que de personnes ayant des compétences en textile technique et en prototypage.

Pourquoi avoir choisi de vous installer à la Pépinière d'entreprises de la COBAS ?

J'ai été très sensible à l'accueil qui m'a été réservé. De plus, la pépinière propose des services extrêmement importants lorsque l'on est en phase de lancement d'une entreprise. Je pense par exemple à la reprographie, à la veille technologique ou encore à l'accueil téléphonique. Il s'agit d'un gain de temps très appréciable. Mais le vrai « plus » pour mon entreprise est la visioconférence qui permet de dialoguer avec nos partenaires/interlocuteurs dans le monde entier.

Contacts et informations :
www.beyond-the-sea.com

